

---

## Résultats

### Questionnaire 576334

---

Nombre d'enregistrement(s) pour cette requête :	63
Nombre total d'enregistrements pour ce questionnaire :	63
Pourcentage du total :	100.00%

---

**Résumé du champ pour DIXHUIT1**

Selon vous les 18-20 ans ont-ils besoin d'un accompagnement spécifique?

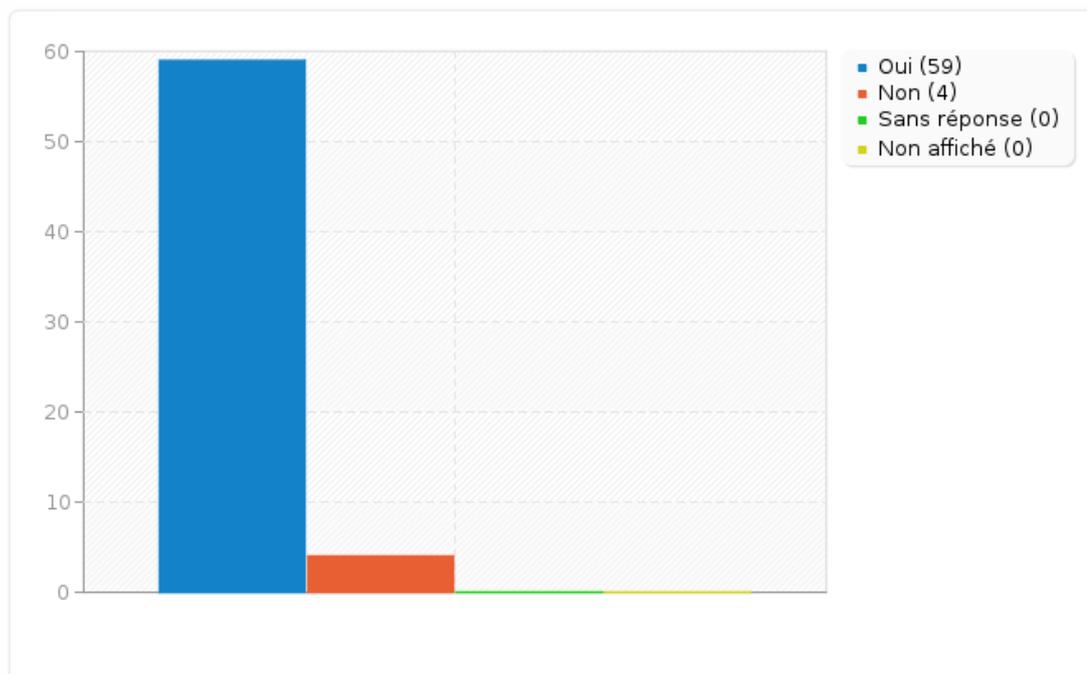
---

<b>Réponse</b>	<b>Décompte</b>	<b>Pourcentage</b>
Oui (Y)	59	93.65%
Non (N)	4	6.35%
Sans réponse	0	0.00%
Non affiché	0	0.00%

## Résumé du champ pour DIXHUIT1

Selon vous les 18-20 ans ont-ils besoin d'un accompagnement spécifique?

---



## Résumé du champ pour DIXHUIT2

Si oui, comment ou en quoi doit-il être spécifique?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Réponse	51	80.95%
Sans réponse	12	19.05%
Non affiché	0	0.00%

Identifiant (ID)	Réponse
10	Accompagnement vers une vie autonome (logement, gestion du quotidien...)  Accompagnement vers l'emploi  Accompagnement séparé de celui des jeunes mineurs
12	Entrer dans la vie active, trouver un apprentissage, être autonome vis à vis des soins, savoir où aller, faire des démarches administratives : obtenir une CMU.. seul, se projeter, créer une famille, le respect de l' autre, de sa copine, prévention+++
13	nous devons pas perdre de vue que nous aurons affaire à des adultes majeurs
18	Orienté principalement sur l'extérieur, axé sur l'autonomie (appartements en autonomie ou semie-autonomie) et l'insertion professionnelle. Prise en charge éducative sur des temps "à l'extérieur" avec le jeune pour lui permettre la construction d'un lien de confiance avec un éducateur, tout en favorisant la socialisation à un âge où se retrouver en ITEP (dans une structure de type internat) avec des plus jeunes pourrait être vécu par le jeune comme "une régression". Travail avec les partenaires et les autres structures ESSENTIEL pour donner au jeune les outils pour favoriser son autonomisation.
21	En milieu ouvert, avec suivi au domicile des parents.
25	18 / 20 ans = déjà considéré comme adulte et dans la vie active. Donc partenariat différent, relation au "pré-adulte" différente, plus de préparation à devenir adulte mais soutenir la prise de conscience du statut d'adulte. A 18/20 ans, s'il y a encore un besoin d'accompagnement ITEP, cela laisse penser que la famille reste fragile et peut être peu fiable donc le travail d'accompagnement n'est plus abordé par le même angle d'attaque j'imagine.
26	Changement de situation dû à sa majorité.
29	Spécifique dans le sens individualisé sur le plan de la professionnalisation, de la recherche de logement, l'autonomie dans le logement... l'informer des aides, mesures sociales.....
30	L'aider dans ses démarches d'orientation, de formation, d'apprentissage de démarches administratives, gestion de budget...
31	l' accès à la formation et à l' emploi , la gestion d'un budget , d'un appartement, l' accès à la citoyenneté , au permis de conduire.....
32	autour de l'autonomie, appartement de jeune majeur ou thérapeutique pour certain cas. l'accompagnement sur les démarches d'intégration sociale tout est a pensé. des partenaire existe comme le FJT, CRIJ et bien d'autres.
33	Travail avec la famille à repenser. Lien avec tout le secteur adulte (soins, travail, logement...)
35	Favoriser, plus encore que pour les mineurs, la mise en place de soin à l'extérieur. Ils ont attentes en droit privé la majorité mais ce changement il ne le ressent que à l'extérieur de l'ITEP. Au sein de l'ITEP 17 ou 18 ans c'est le même accompagnement. Et demain 20 ans si on ne prévoit rien, un jeune de 16 ans auront les même droits et devoirs. On parle d'intégration sociale, d'immaturation du public mais on ne les étayent pas prendre connaissance de leurs droits et devoirs à travers entre autre une reconnaissance de leur statut différent au regard de la loi.
37	un accompagnement vers la vie d'adulte avec un travail sur la gestion de budget, responsabilisation, insertion professionnelle. L'idée d'un accompagnement individuel ou sur un groupe très restreint avec un lieu de vie ressemblant à une habitation classique (appartement semi-autonome)
38	Le suivi doit être adapté
39	Accompagnement extérieur individualisé
40	service accompagnement a domicile
41	si celui ci a des compétences scolaire pour poursuivre des études plus poussées
43	poursuivre l'accompagnement en autonomie ou semi-autonomie sur la gestion de la vie quotidienne et des démarches administratives

49	Travailler différentes insertions: professionnelle, sociétale, logement mais pour cela un travail sur l'autonomie doit être fait en amont.
50	adapté à leurs besoin, questionnement, autonomie
51	Externalisation. Accompagnement à la scolarité ou à la professionnalisation, à l'autonomie.
52	au moins pour les mettre en contact avec tous les dispositifs existants pour les aider que ce soit pour la formation professionnelle, pour le logement ou pour le soin!
53	Proposer de hébergements individuels ou en colocation avec 1 éducateur qui les suivrait dans leur vie quotidienne.
58	Le jeun entre dans l'age adulte avec des nouveaux droits et devoirs.
59	il doit être uniquement individualisé et doit se faire sur l'extérieur . ou bien sous forme d'appartement semi-autonomie.
66	lui faire decouvrir concrètement la vie en societe et lui montré toutes les portes ou il ,doit s'adresser pour s'en sortir
69	jeune majeur donc accompagnement à la citoyenneté et à un lieu d'accueil adapté
70	L'adaptation des locaux, du projet et des professionnels. Il me semble que la création d'un service de semi autonomie serait le plus adapté aux besoins repérés. Nous pourrions aussi imaginer quelques appartements éclatés sur Rouen avec baux glissants pour les jeunes sortant du dispositif et étant dans la capacité de s'assumer seul.
71	Ateliers performants, semi autonomie sur groupe.
72	Je pense que la spécificité réside dans la "formation adulte".
74	Obligation de trouver des projets et les construire avec des objectifs bien précis.....
76	je pense que ces jeunes de plus de 18 ans qui nécessitent une poursuite sont ceux qui ne peuvent pas retourner chez eux ou ne peuvent pas vivre de manière autonome. Parfois ils ont des diagnostics pathologiques qui se dessinent et il est alors nécessaires de trouver des lieux d'accueils. Le changement d'agrément va nous permettre de réfléchir à nos pratiques.
79	/ formation professionnelle et accompagnement jeunes majeurs
80	Accompagnement au logement et à la vie professionnelle
82	Il doit être spécifique étant donné que cette tranche d'âge correspond à la recherche des premiers emplois, logement, l'entrée dans la vie active, gestion des comptes... suivi individuel pour entrer dans le monde du travail
83	
85	Sur ce qui concerne l'autonomie, le suivi professionnel mais aussi la socialisation qui pour les jeunes que nous accueillons est parfois encore limitée. La mise en place de structure fonctionnant comme le SEI pouvait le faire à Mt St Aignan ou des appartement en semi autonomie pourrait être intéressants. La décision de limiter l'internat à seize ans limite les possibilités d'accompagnement de qualité
86	Par leur statut d' adulte, les responsabilités ne sont pas les mêmes que celles d' un mineur. L' élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé doit être orienté par des critères qui prennent en compte l' âge, les centres d' intérêt, la capacité et le niveau d' autonomie de la personne...
88	jeunes adultes qui doivent apprendre à vivre sans retour possible avec la famille, apprendre à quitter la famille sans rompre, apprendre à vivre sans béquille
89	Plus grande autonomie, plus grande collaboration avec les structures et dispositifs adultes, la question de la professionnalisation et de l hébergement
99	plus en relation duelle pour accompagner le jeune auprès de tout les partenaires
100	la prise en charge est différente puisque l on est sur un temps très court avant la sortie
101	Nous sommes plus face à des jeunes adultes qui sont plus dans un recherche d'insertion dans la vie professionnelle et dans le démarrage de la vie active même si c'est pour certains ce sera en milieu "protégé".
102	pas de réponse
103	accompagnement à la vie sociale autonome
105	- Préparer la vie adulte après la majorité (professionnel, logement, démarches administratives...)
106	?
107	Par des appartements de semi-autonomie avec un accompagnement éducatif spécifique.
108	Ce sont de jeunes adultes, qui se préparent ou sont déjà dans la vie active.
109	par un suivi a l'extérieur de l'établissement